

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La directrice du cabinet de la ministre

Paris, le **12 DEC. 2011**

Messieurs les Secrétaires généraux,

Par courrier du 23 novembre que vous avez cosigné, vous attirez mon attention d'une part sur la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux voies navigables et notamment de son comité de suivi, d'autre part sur le recrutement des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Je tiens tout d'abord à vous réaffirmer ma volonté d'avoir avec les organisations syndicales représentatives du ministère un dialogue constructif et de qualité. A ce titre le protocole d'accord signé le 24 juin dernier concrétise cette volonté.

Je vous confirme que les réunions du comité de suivi instituées par le protocole d'accord précité doivent être le moment privilégié d'élaboration avec les organisations syndicales signataires de la cartographie des emplois. Le projet d'accord sur cette cartographie et le décret qui en découlera feront quant à eux l'objet des concertations règlementaires avec les Organisations Syndicales représentatives.

Concernant les OPA, le ministère est actuellement dans l'impossibilité d'effectuer des recrutements tant que le décret du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers n'aura pas été révisé. Afin de procéder à cette révision, dès le 18 octobre 2011, j'ai demandé au vice-président du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable de diligenter une mission à cet effet et de me fournir avant la fin du premier trimestre 2012 un rapport complet. En l'attente compte tenu de l'urgence de certains travaux de maintenance, il a été décidé, au titre de l'année 2011, de recruter 14 mainteneurs de droit publics qui ont vocation à être intégrés dans l'établissement public au 1^{er} janvier 2013. De son côté l'établissement public VNF recrutera, au titre de l'année 2012, 12 mainteneurs en contrat à durée indéterminée.

Monsieur Hubert LEBRETON
Secrétaire général CFDT
30 Passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

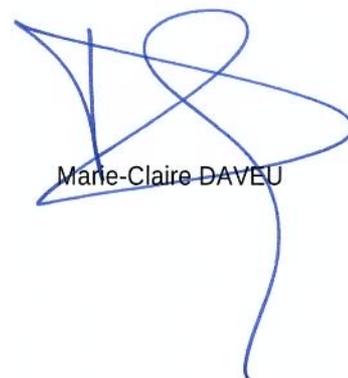
Monsieur Daniel PUIGMAL
Secrétaire général UNSA Développement Durable
1, boulevard Jules Guesde
10026 TROYES CEDEX

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général CGT
263, rue de Paris - Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Soyez assurés que j'entends que tout soit mis en œuvre pour que le futur établissement public puisse effectuer pleinement sa mission dans le respect du protocole d'accord signé.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous transmettre.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Marie-Claire DAVEU